

Bulletin Communiste

ORGANE DU COMITÉ DE LA TROISIÈME INTERNATIONALE

123, rue Montmartre, Paris Hebdomadaire Le Numéro : 50 centimes

SOMMAIRE

Marxisme et Syndicalisme (*Amédée Dunois*). — L'Assassinat de la Science Russe (*Marcel Martinet*). — L'Organisation Syndicale Patronale (*A. Ker*). — Les Classes moyennes et le Communisme (*Albert Treint*). — Avant le 3^e Congrès de l'Internationale Communiste (*G. Stieklow*). — Le Rôle des Syndicats Russes (*Losovsky*). — Les Statuts de la Fédération de la Seine; Projet du Comité de la 3^e Internationale. — Bibliothèque Communiste, etc...

Marxisme et Syndicalisme

MOUT l'effort du marxisme a consisté depuis trois quarts de siècle à rapprocher et à unir le mouvement ouvrier proprement dit — mouvement naturel, spontané des masses laborieuses — et l'idée communiste, qui n'est et qui ne peut être que l'idée d'une minorité d'avant-garde. Il y avait des communistes avant Marx : ils ignoraient les travailleurs en tant que classe ; ils ne soupçonnaient pas que la mission historique des travailleurs dût être précisément de réaliser le communisme. Ils s'adressaient, sans distinction de classe, à tous les hommes de bonne volonté, comme les philosophes du dix-huitième siècle faisaient appel aux « lumières ».

Marx paraît, et avec lui tout change. Ouvrez le *Manifeste Communiste*. Le premier chapitre est un tableau de la révolution économique qui, sur les ruines de la civilisation artisanale et paysanne, installe la grande industrie moderne — bruyante, fiévreuse, avide de débouchés et de profits, déchirée par des crises périodiques et des antagonismes constants — et qui oppose, dans une lutte de plus en plus générale et de plus en plus consciente — la classe capitaliste et la classe ouvrière, la bourgeoisie et le prolétariat.

Le deuxième chapitre a pour objet, du moins au début, de rattacher étroitement, intimement, le communisme au prolétariat :

Les Communistes ne forment pas un parti distinct... Ils n'ont pas des intérêts distincts des intérêts du prolétariat tout entier ; ils n'établissent pas de principes distincts sur lesquels ils aient dessein de modeler le prolétariat.

On ne saurait mieux dire que le fondement du communisme, c'est le mouvement ouvrier, — nous dirions maintenant le syndicalisme. Toute la différence entre les communistes et « les autres prolétaires » se réduit à ceci que les premiers font principalement valoir « les intérêts indépendants de la nationalité et de tout le prolétariat », les intérêts permanents, « les intérêts du mouvement intégral ». Ils ne veulent être que « la fraction la plus avancée » du prolétariat militant. Ils sont — employons un terme à la mode — les *animateurs* du prolétariat : rien de plus, mais aussi rien de moins.

Loïn donc d'éloigner les communistes de la masse, le marxisme au contraire tend à les en rapprocher davantage. Communisme et syndicalisme (ce dernier nom n'était pas, du temps de Marx, inventé, mais la chose l'était, et depuis fort longtemps) gagnaient à ce rapprochement tous les deux : l'un y gagnait en profondeur, l'autre en élévation ; celui-là en intelligence pratique, celui-ci en idéalisme révolutionnaire. Le communisme apportait sa vision du « but final », cette notion que la lutte de classe est une lutte politique et non purement corporative ; mais il apprenait du syndi-

calisme que le « but final » n'est rien sans le « mouvement » qui y conduit, car la lutte de classe est une action *réelle* de masses également *réelles*, c'est-à-dire dénuées de culture préalable et agissant sous l'empire de leurs instincts, de leurs besoins.

C'est dans l'Internationale que le communisme et le syndicalisme se rencontrèrent pour la première fois. Dans l'esprit de ses fondateurs, — et notamment de Marx qui prit à cette création une part considérable qu'une brochure actuellement sous presse mettra bientôt en lumière (1), — l'Internationale devait être un immense faisceau de sociétés ouvrières, *tant politiques qu'économiques*. Si l'on en relit les statuts, tels qu'ils sont sortis de la plume de Marx (2), on s'aperçoit que Kautsky, l'ancien Kautsky, le Kautsky d'avant la guerre, avait raison lorsqu'il écrivait en 1908 :

« Ce fut avant tout la forme syndicale d'organisation que Marx propagea dans l'Internationale ; elle apparaissait comme la forme susceptible de grouper le plus tôt de grandes masses d'une façon durable. C'est d'ailleurs dans les syndicats qu'il voyait les cadres du parti ouvrier. Les remplir de l'esprit de lutte de classe, les former à l'intelligence des conditions qui rendront possibles l'expropriation de la classe capitaliste et l'affranchissement du prolétariat, c'est à quoi il travaillait avec non moins d'ardeur qu'à étendre l'organisation syndicale. »

Cette appréciation de Kautsky est bien intéressante. Non moins intéressantes les considérations qui la suivent. Kautsky montre que Marx eut à vaincre de grandes résistances pour imposer son point de vue : résistances de la part des révolutionnaires qui « regardaient de haut, avec dédain les syndicats parce qu'ils ne touchaient pas au système du salariat » ; résistances du côté des chefs syndicaux :

« Les Syndicats n'étaient pas, pour Marx, un but en eux-mêmes ; ce n'était qu'un moyen servant au but : la lutte de classe contre l'ordre capitaliste. Lorsque des chefs de syndicats cherchaient à détourner les syndicats de ce but — que ce fût pour des raisons étroitement personnelles

(1) Cette brochure contiendra entre autres l'Adresse inaugurale de l'Association internationale des travailleurs déjà reproduite dans le numéro 19 (2^e année) du Bulletin Communiste.

(2) Notamment les paragraphes 3 et 4 du Préambule : « L'assujettissement du travailleur au capital est la source de toute servitude... Pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique comme un moyen. »

Littéralement on serait en droit de déduire de ces formules que le parti doit être subordonné au syndicat. Marx a voulu dire autre chose. Il a voulu dire que la révolution politique n'est pas le but ; elle n'est le but que pour les démocrates ; le but, c'est la révolution économique (nous disons sociale), dont l'autre n'est que le moyen.

ou pour des vues syndicales — il leur opposait la plus énergique résistance. » (1)

Les préoccupations syndicalistes de Marx — et donc du communisme marxiste — s'attestent plus vigoureusement encore à la lecture du rapport rédigé par l'auteur du *Capital* pour le premier Congrès (Genève, 1866) de l'Internationale.

Presque tous les points traités dans ce document sont syndicaux : — Combinaison internationale des efforts pour la lutte du travail contre le capital ; réduction des heures de travail ; travail des enfants et des jeunes gens ; sociétés ouvrières (*trade unions*).

La partie du rapport consacrée au trade-unionisme est d'une force, d'une lucidité merveilleuse. Marx y montre les sociétés ouvrières « nées des essais spontanés des ouvriers luttant contre les ordres despotiques du capital » devenant peu à peu « des centres organisateurs de la classe ouvrière, de même que les communes et les municipalités du moyen âge pour la classe bourgeoise ». Si elles sont « indispensables dans la guerre d'escarmouches du travail et du capital, elles sont encore plus importantes... comme organes de transformation du système du travail salarié et de la dictature capitaliste ».

Marx leur reproche d'être « trop exclusivement » occupées de luttes immédiates et de mésestimer « leur pouvoir d'action contre le système capitaliste lui-même ». Et envisageant l'avenir, il leur assigne le programme suivant qui est aussi celui du syndicalisme révolutionnaire.

A part leur œuvre immédiate de réaction contre les manœuvres tracassières du capital, elles doivent maintenant agir consciemment comme foyers organisateurs de la classe ouvrière dans le grand but de son émancipation radicale. Elles doivent aider tout mouvement social et politique tendant dans cette direction. En se considérant et agissant comme les champions et les représentants de toute la classe ouvrière, elles réussiront à englober dans leur sein les non-organisés (*non society men*) ; en s'occupant des industries les plus misérablement rétribuées... elles feront naître la conviction, dans les grandes masses ouvrières, qu'au lieu d'être circonscrites dans des limites étroites et égoïstes, leur but tend à l'émancipation des millions de prolétaires foulés aux pieds.

Qu'on me pardonne ces amples citations. La confiscation qu'avaient faite du marxisme les politiciens socialistes de la II^e Internationale lui a longtemps valu en France une certaine défaveur. Trop de syndicalistes et trop de socialistes aussi ont vu dans le marxisme une sorte de fondement doctrinal du socialisme

(1) C'est dire combien Marx eût été partisan du redressement syndicaliste que poursuivent nos C.S.R.

parlementaire, alors qu'il est au contraire l'armature solide du socialisme ouvrier.

Depuis trente ou quarante ans, les nécessités du combat contre le capital ont abouti à peu près partout, et principalement en France, à des séparations de corps entre l'organisation politique et l'organisation corporative de la classe ouvrière. La question d'aujourd'hui est de savoir si les nécessités du combat contre un capital plus concentré que jamais et qui use de toutes les armes, jusques et y compris les armes électorales, n'amèneront pas demain les deux organisations complémentaires à se rapprocher étroitement. Les idées de Marx projettent à mon avis une vive lumière sur ce problème essentiel et délicat de tactique prolétarienne et c'est pourquoi j'ai cru devoir les évoquer ici.

Amédée DUNOIS.

Comité de la 3^e Internationale

Commission Exécutive

Réunion du 8 Juin 1921

La séance est ouverte à 18 h. 30, sous la présidence de Fromentin.

Treint donne lecture du procès-verbal de la précédente séance et le soumet à la ratification de la commission.

Il passe ensuite à la lecture d'une nombreuse correspondance provenant de groupes de province ; la commission charge le secrétaire d'y répondre et lui donne des indications.

La Commission décide que la commission des Statuts fédéraux se réunira le lundi 13 juin pour l'élaboration d'un projet.

Elle fixe comme suit l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière qui aura lieu le vendredi 17 juin :

1° Les statuts fédéraux (soumission du projet de la commission) ;

2° Le rôle de la presse (Base de discussion : Rapport présenté par René Reynaud et Ker).

La séance est levée à 20 heures.

Les secrétaires adjoints :

René REYNAUD, Albert TREINT.

Réunion Plénière

Séance du 17 juin 1921

La séance est ouverte à 21 h. 30, sous la présidence de Jégou.

L'assemblée décide que les séances s'ouvriront à l'avenir à 21 heures précises.

Elle décide également que provisoirement tous les membres du Comité auront accès aux réunions plénières avec voix délibérative, les délégués de

groupes nantis d'un mandat voteront avec le nombre de cotisants de leur groupe, conformément aux nouveaux statuts du Comité.

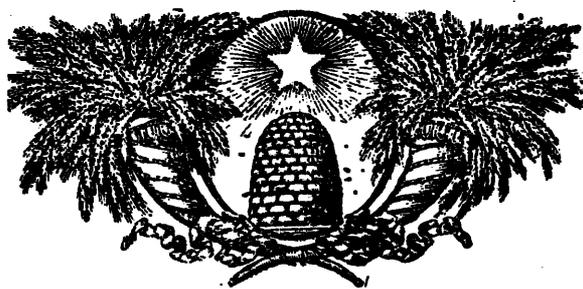
Leibovici dépose un long factum anonyme sur la situation présente du parti ; il est décidé que ce factum sera discuté à une prochaine séance plénière et étudié entre temps par la Commission Exécutive.

L'assemblée passe ensuite à l'examen du projet de statuts fédéraux élaboré par la Commission Exécutive.

Fromentin rapporte sur ce projet. Après une longue discussion et la retenue de quelques amendements concernant notamment la cotisation des élus et le choix des candidats à la délégation au Congrès national, les 22 premiers articles sont ratifiés.

L'assemblée décide alors la tenue d'une réunion extraordinaire le lundi 20 juin. Cette réunion sera entièrement consacrée à la suite de l'examen des statuts.

Le secrétaire de séance,
Maurice FROMENTIN.



RECTIFICATION

René Nicod m'écrit n'avoir, en rien participé à la manifestation dissidente du Mur des Fédérés. Je m'en réjouis : « Le Populaire », écrit Nicod, a publié une information fautive ; j'ai dit qu'elle était fautive. Je répète formellement qu'il est faux de dire que j'ai participé à la manifestation des dissidents. Comme explication, il me semble que c'est clair, simple, précis et « assez satisfaisant ».

Je n'assistais pas à la séance où le Comité Directeur eut à connaître des explications de Nicod, ce qui fait que j'ai pu continuer à croire de bonne foi que le député de la Fédération de l'Ain avait participé à la manifestation blumiste.

D'autre part, Ch. Baron, député de la Fédération des Basses-Alpes, me communique le texte de son discours de Noyers. Discours d'une inspiration plus humanitaire que marxiste, évidemment, mais qui n'est tout de même pas celui que dénonçait l'honnête et vertueux Populaire. Baron, à Noyers, a flétri la guerre et dit que « le douloureux et inutile geste » de ceux qui y sont restés « doit servir d'enseignement aux vivants ». Il convient d'ajouter que Noyers est aux mains d'une municipalité et d'un maire communistes, dont Baron était l'invité.

Se méfier dorénavant des informations du Populaire concernant quelqu'un des nôtres ; se méfier du jésuitisme et de la perfidie. — Am. D.

LE CAPITALISME CONTINUE

L'Assassinat de la Science Russe

Malgré l'acharnement des gouvernements impérialistes à dresser — blocus et mensonge — une infranchissable muraille autour de la Russie des Soviets, nous savons ce que furent, dans leurs grandes lignes, la pensée et l'action de Maxime Gorki durant le terrible enfantement de la Révolution. Le maître de la souffrance du peuple russe est demeuré fidèle à lui-même. Sans appartenir au Parti Communiste, il a senti, lui l'ancien errant, l'ami des vagabonds et des pauvres, que son génie d'intuition, son âme droite et sévère ne pouvaient tromper, que les bolcheviks avaient seuls assez, d'honnêteté et de résolution, d'idéalisme et de courage pour sauver le peuple martyr ; il a osé davantage ; réaliste à qui les formules ne cachent pas la seule certitude, la personne humaine qui souffre et meurt, il a accepté le martyre de son peuple, réellement Christ des nations, crucifié pour le rachat de l'humanité entière. Il a tracé de Lénine le portrait le plus pénétrant et le plus large. Il a maudit les bourreaux d'Occident, et avec un désintéressement que seuls les plus grands parmi les artistes peuvent atteindre, laissant son œuvre personnelle, il a pris pour lui la tâche de panseur de plaies.

L'histoire dira que Maxime Gorki fut le gardien de tout ce qui valait d'être sauvé dans la vieille civilisation, le père de l'intelligence russe durant le temps de la Résurrection. L'action est une simplificatrice implacable ; quand l'action est de bâtir toute une société nouvelle à travers des obstacles titanesques, il y a une tentation constante, presque une nécessité de compter pour peu la pensée qui ne s'emploie pas tout entière à l'œuvre immédiate ? Gorki a parlé inlassablement pour cette pensée. Ami et comprenant, mais avec la netteté, la dureté que les bolcheviks n'ont cessé d'apporter à la critique de leurs propres actes — ils sont grands et ils ont duré à cause de ce courage — Gorki a rappelé inlassablement ce qui est à la base du sentiment révolutionnaire : que la Révolution, c'est la civilisation, qu'elle ne tend à satisfaire les besoins matériels de l'homme que pour la délivrer de leur contrainte, que l'art, la science, la pensée libre sont, par suite, notre justification et le but vers lequel nous nous dirigeons.

Gorki n'a pas arrêté son apostolat aux idées. Aidé par le respect et la confiance des commissaires du peuple, il s'est fait — tous ceux qui ont vu la Russie révolutionnaire le savent — le protecteur des savants et des artistes. Au service de ces hommes difficilement assimilables, qui souvent comprennent mal leur temps et dont la plupart ne pouvaient être utilisés à rien, il a mis sa réputation et son autorité. Le service n'était pas petit ;

dans une époque de privations atroces, empêcher qu'on oubliât ceux-là, c'était les sauver.

Pour eux, il n'a pas prié seulement le gouvernement des Soviets. Sans répit, il a adressé aux intellectuels de l'Occident ses protestations, ses supplications. La guerre et les suites de la guerre ont tellement accentué la haine de l'étranger et en particulier des Russes, que les cœurs ne se sont guère ouverts à cet infatigable appel. Gorki ne se décourage pas. Depuis deux mois, sa prière se fait plus pressante ; c'est l'époque de l'année où l'approvisionnement devient le plus dur pour la Russie épuisée par une lutte sans merci. Il ne s'agit pas d'améliorer le sort des savants russes, il s'agit de les empêcher de mourir de faim, sans image. Il s'agit d'empêcher la vie intellectuelle de disparaître du grand pays de la Révolution sociale. Il s'agit d'empêcher l'écroulement de toute une part de la connaissance humaine. Chez nos intellectuels qui se déshonorent avec tant d'entrain par leur soumission à la boucherie impérialiste, toute fierté scientifique, toute sensibilité humaine ne sont-elles pas desséchées ? Entendront-ils l'appel de Gorki ? Parleront-ils pour sauver la Russie, pour sauver l'humanité ?

**

En attendant, une manœuvre réellement dialectique utilise la grande voix de Gorki *contre la Russie*.

Le *Progrès Civique* a publié les appels de l'écrivain. Le *Progrès Civique* est bénin, bénin, et tout pavé de bonnes intentions ; il est le paladin de toutes les justes causes et fait, avec une bruyante abnégation, les meilleures affaires du monde. Au lendemain de la guerre, il a profité, avec une habileté supérieure de la carence du socialisme et du syndicalisme embarbouillés dans leurs sentiments et hors d'état de fournir des notions claires et des solutions esprits impatients, anxieux, ardents à vouloir reconstruire ; le *Progrès civique*, qui est une espèce d'*Œuvre* plus chattemitte et plus doctrinaire, s'est taillé une clientèle dans ce public, notamment dans les classes moyennes intellectuelles de tous partis et de toutes philosophies, des anarchistes aux radicaux ; il a exploité et entre-tenu leur mécontentement avec un doigté de virtuose. C'est une affaire qui marche bien, et cela est tant mieux pour elle, peu nous importe ; mais je ne connais pas d'ennemis plus dangereux de la pensée révolutionnaire que de telles publications : en se réclamant de l'idéalisme, elles drainent des forces généreuses — prises où ? Chez nous fatalement et nous n'en avons pas trop ; elles se disent aussi réalistes et leur réalisme consiste à

circonscrire chacun des phénomènes du malaise social en se gardant bien de remonter aux racines du mal, en niant même ces racines : manière recommandée de débilitier l'esprit public, excellent moyen aussi d'employer cette anémie à la conservation sociale. On ne peut s'y tromper, car l'adresse de ce *Pêle-Mêle* n'est pas si parfaite que le bout de l'oreille ne dépasse quelquefois. Le *Progrès Civique*, « jamais sectaire, jamais neutre », est carrément contrerévolutionnaire.

Il est fort possible que, dans le cas présent, en publiant l'appel de Gorki et en créant un « Comité pour le ravitaillement des Soviets russes », le *Progrès Civique* ait eu pour principal objectif de placer de la copie de choix, constituant une publicité automatique et *di primo cartello*. Mais l'opération est continuée ailleurs (1). Tout cela est reproduit et commenté sur un mode plus précis dans la presse « ouvrière » et « syndicaliste » antibolcheviste. Il n'est qu'à voir les titres des articles : « La vérité sur le bolchevisme », « Comment les savants sont traités en Russie », et les titres voisins : « L'ignominie des Soviets », etc., pour comprendre que l'appel à la solidarité cache mal la machine de guerre dirigée contre la République Rouge.

..

« La vérité finissant par percer, on sait aujourd'hui exactement le régime ignominieux imposé par les Soviets aux intellectuels et aux savants. » Voilà le thème, d'ailleurs imprimé en gros caractères dans le corps du principal article. Avant toute indignation, il suffira d'une pointe d'épingle pour dégonfler l'enfantillage d'une telle campagne.

Il est admis, n'est-ce pas, que les bolcheviks sont des dictateurs aussi absolus que haineux et déments ; le premier article à leur programme étant la destruction radicale de toute civilisation, le second, corrélatif, est que toute science et toute intelligence sont les premiers ennemis de ces démons fourchus. Ne nous demandons pas, c'est une autre histoire, comment un militant ouvrier peut en venir à cette philosophie étonnante. Mais dans cette situation, à supposer que le puissant *Progrès Civique*, plus heureux que nous ne fûmes jamais, parvienne à prouver sa puissance en faisant arriver à destination les dons qu'il aura reçus, voyez-vous les tyrans bolcheviks, devant une pareille aubaine, la distribuer à des gens qu'ils détestent à mort ! Ces démons, que vous dites, vous voudriez donc qu'ils fussent des saints ! Ils sont des démons, bons messieurs, et s'approprièrent et dévoreront vos offrandes. C'est tout à fait puéril. Si les intellectuels russes meurent de faim par la faute volontaire des gouvernants bolcheviks, il est absurde d'imaginer que ces mêmes gouvernants laisseront arriver vos offrandes à ces mêmes intellectuels.

(1) La liste des membres du Comité, qui comprend, à côté de personnalités généreuses et peu averties, les ennemis les plus perfides et les plus entiers du Communisme russe, suffit d'ailleurs à être significative.

Mais laissons cette déraison. Nous sommes ici devant une des plus effrayantes conséquences de la guerre où le capitalisme a fait le saut en 1914, et de l'état de guerre persistant, conséquence qui a son acuité en Russie, mais apparente et grandissante dans toute l'humanité de race blanche : la régression générale de la civilisation. Il y a une hypocrisie, qui, même dans la *Victoire* ou dans l'*Echo de Paris*, semblerait encore abominable à rejeter sur la Révolution communiste un désastre contre quoi elle a lutté avec acharnement.

Nous ne sommes pas en Russie, mais dans la France victorieuse. Et c'est dans cette France victorieuse, qui garde encore un reste d'illusion de la victoire, devant qui ne s'ouvre pas encore à nu la catastrophe financière, que retentissent tous les jours des lamentations désespérées sur la ruine de l'intelligence : le livre français moribond, les bibliothèques et les laboratoires sans ressources, les jeunes hommes de la bourgeoisie intellectuelle fuyant les professions libérales... Les intellectuels, ceux qui sont trop vieux, trop peu rompus à la lutte pour la vie, pour chercher d'autres ressources, ne meurent pas encore de faim, mais quel est leur sort ? Voilà la terrible réalité. Des ruines de la guerre, tout ce qui fut la civilisation désintéressée sort le plus ruiné ; il faut gagner du pain, et la petite part faite à la pensée dans l'activité humaine est plus petite chaque jour.

La Russie est plus bas, certes, et c'est à notre honte. Depuis quatre ans, ce malheureux pays, épuisé par notre allié le tsarisme, épuisé comme nous par la guerre, est assassiné consciemment, systématiquement. Comment la civilisation n'aurait-elle pas reculé, non à cause des bolcheviks, malgré les efforts des bolcheviks ? Ces efforts, des témoins, impartiaux ou adversaires, les ont hautement reconnus. Wells les a admirés, notre Académie des Sciences a achevé de se flétrir en refusant d'en écouter le récit. Ransome nous a montré, dans des pages pathétiques, les savants russes s'obstinant à leurs expériences dans des chambres glacées. Il faut cependant qu'ils apportent leur part à l'effort commun, comme les autres, dans la détresse commune. Et nous, leurs bourreaux, nous osons accuser, quand nous avons perdu même le droit de les plaindre ! Ces hommes qui n'ont pas de pain ont adressé, aux Soviets de tous pays, un appel qui est un des cris les plus émouvants de l'histoire de l'homme ; ils demandaient des appareils, des livres, des plaques photographiques ; l'*Humanité* a publié cet appel, qui aurait dû faire lever tous ceux qui restent libres dans la science française, et c'est ce que le malheureux qui additionne, coupe et recoupe les documents à la manière de Léo Taxil et de Laskine nomme une prétendue protestation. On avait essayé de répondre à cet appel : des revues techniques ont été envoyées ; elles ont été arrêtées par le blocus capitaliste, qui tue l'esprit comme il tue le corps...

Que toute cette honte retombe sur l'impérialisme bourgeois, assassin de la civilisation, et sur ses complices.

Marcel MARTINET,

L'Organisation Syndicale Patronale

L'organisation syndicale patronale subit depuis la fin de la guerre des modifications profondes et rapides, dont la caractéristique est une tendance marquée à une concentration économique.

Les organes d'action patronale revêtent des formes infiniment plus variées, plus compliquées et plus enchevêtrées que les organisations ouvrières. Alors qu'un salarié ne peut adhérer qu'à un seul syndicat, un patron est presque toujours membre de plusieurs organisations : syndicat d'industrie, syndicat de spécialité, syndicat régional, syndicat national, sans compter les multiples groupements d'études et de défense professionnelle ou économique, dont le nombre et l'activité varient à l'infini.

En juillet 1919, le *Groupe des Industriels de la Région parisienne*, devenu depuis le *Groupe des Industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Région parisienne*, fixait ainsi les principes fondamentaux de l'organisation patronale.

Tout industriel, conscient de ses véritables intérêts et de la puissance de la force syndicale, doit faire partie tout à la fois d'une Chambre syndicale régionale groupant toutes les industries similaires, et d'une Chambre syndicale professionnelle nationale.

Au-dessus de ces organismes primaires, régionaux ou nationaux, se juxtaposent les diverses unions fédératives professionnelles ou géographiques, qui assurent l'unité de l'action patronale.

L'Organisation Régionale

L'appel du Groupe des Industriels parisiens traduisait un besoin d'entente impérieusement ressenti par tous les patrons, et les Chambres nationales elles-mêmes encouragèrent leurs adhérents à participer à l'action régionale, sans rien abandonner, bien au contraire, de l'action nationale.

En même temps, un effort vigoureux de concentration se manifestait dans toutes les branches professionnelles. C'est ainsi qu'à Paris on vit le *Syndicat des Mécaniciens, Chaudronniers et Fondeurs* absorber la *Chambre de la Mécanique* et conclure une entente avec le *Groupe des Industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la Région parisienne*.

Tout récemment une nouvelle note de ce dernier groupe a précisé les principes et la structure des organismes régionaux ; elle prévoit pour Paris le fonctionnement de la Chambre régionale en sections professionnelles, ainsi qu'une division géographique par la formation de groupements locaux interprofessionnels.

Rentrent dans la compétence des *Chambres régionales*, comme susceptibles d'une solution variable suivant le lieu où elles se manifestent :

Les préoccupations sociales et questions ouvrières régionales, telles que : fixation des taux de salaires et des barèmes de vie chère, examen et conclusion des conflits régionaux, œuvres diverses, comme les caisses de compensation pour charges de famille.

Les Chambres Nationales

La même note définit la compétence des Chambres nationales, en énumérant les questions susceptibles d'une solution uniforme pour le pays :

1° Les préoccupations d'ordre économique, comme celles relatives à la fixation du prix des matières premières, aux tarifications douanières, à la composition et au fonctionnement des organes officiels ou privés d'études et de recherches techniques.

2° Les préoccupations sociales et questions d'ordre général, comme celles relatives à la législation ouvrière.

Le *Comité des Forges*, le *Comité général des Houillères*, le *Comité des Armateurs* et la *Chambre syndicale de l'automobile* peuvent être cités comme les plus puissantes Chambres syndicales nationales.

Les Fédérations Nationales

Aux Chambres régionales et nationales se superposent les *Fédérations nationales*.

Les erreurs à ce sujet sont fréquentes ; c'est ainsi que l'on confond généralement le *Comité des Forges* et l'*Union des Industries métallurgiques et minières* (U.M.M.), c'est-à-dire la partie avec le tout car le *Comité des Forges* n'est qu'une des 79 chambres syndicales fédérées à l'U.M.M..

L'*Union des Industries Minières et Métallurgiques, de la Construction Mécanique, Métallique et Electrique et des Industries qui s'y rattachent*, appelée plus couramment *Union des Industries métallurgiques et minières*, a été fondée en 1901. Elle peut être choisie comme le type des fédérations patronales de syndicats, tant par son organisation que par la puissance qu'elle représente en capitaux et en capacité de production. Elle groupe en effet des Chambres nationales et des Chambres régionales :

Comme *Union des Chambres syndicales nationales*, elle centralise et unifie l'action des Chambres professionnelles dans le domaine des questions économiques, ouvrières et fiscales d'ordre général, en procédant à l'examen de toutes les propositions et projets de loi qui s'y rapportent (journée de huit heures, arbitrage obligatoire, participation aux bénéfices, enseignement professionnel et apprentissage, impôts sur les bénéfices, etc.), et en représentant auprès des Pouvoirs Publics les industries dont elle a la charge de soutenir les intérêts.

Comme *Union de Chambres régionales* elle agit comme organe de liaison entre les différentes régions, en vue d'assurer, autant que possible, une politique générale ouvrière (!) adaptée aux situations locales et d'éviter toute rupture d'équilibre dans la situation de la main-d'œuvre. Elle fournit aux Chambres régionales la documentation et les renseignements dont elles ont besoin à ce point de vue.

Le bureau de l'U.M.M. est actuellement composé comme suit : MM. Cordier, président, Ernault, de Wendel, Richemond, vice-présidents ; Fournier (décédé il y a 8 jours) secrétaire, Th. Laurent, trésorier.

Parmi les autres Fédérations importantes, il convient de citer le *Comité de la Construction mécanique, métallique et électrique* (C.C.M.), et l'*Union des syn-*

dicats de l'Electricité, qui groupent des syndicats de constructeurs et des syndicats d'exploitants.

La Confédération Générale de la Production Française

La concentration de la puissance patronale a été parachevée par la création en 1919 de la Confédération générale de la Production française (C.G.P.F.), due à l'initiative du ministre Clémentel.

La C.G.P.F. groupe tous les syndicats professionnels patronaux « en vue de défendre les intérêts généraux des producteurs français et de contribuer au développement de leur puissance de production et d'exportation », s'arrogeant ainsi le droit de parler seule au nom des producteurs, à l'exclusion des salariés, techniciens et ouvriers.

Jusqu'à ces derniers jours, la C.G.P.F. était divisée en 21 groupements, correspondant à autant de spécialités industrielles :

Industries minières : constructions mécaniques, métalliques et électriques ; travaux publics, bâtiments d'exploitation ; alimentation ; art et luxe ; industries chimiques ; industries textiles ; cuirs et peaux ; aéronautique, automobile, cycles ; petite métallurgie ; industrie métallurgique ; industrie du papier ; électricité, éclairage public et tramways ; industries maritimes ; agriculture.

Mais le 14 juin, la fusion du Groupement XII (cons-

truction mécanique, métallique et électrique) et du groupement XIII (mécaniciens, chaudronniers et fondeurs), sous la présidence de M. Richemond a marqué un nouveau progrès dans l'intégration de l'activité syndicale patronale. Voici les principaux syndicats réunis dans le nouveau groupement :

Groupement des Industries Métallurgiques et Connexes de la Région Parisienne ; Syndicat des M.C.F., Chambre Syndicale des Constructeurs de Machines Agricoles ; Chambre Syndicale des Fabricants et Constructeurs de Matériel pour Chemins de Fer et Tramways ; Chambre Syndicale des Constructeurs de navires et Machines Marines ; Chambre Syndicale des Industries Métalliques et Connexes du département du Rhône ; Chambre Syndicale Métallurgique de Lille et de ses environs ; Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Constructions Métalliques de France, Syndicat Professionnel des Industries Electriques, Chambre Syndicale des Fournitures pour Usines, etc.

On sait d'autre part que la C.G.P.F. est officiellement représentée au Bureau International du Travail de Genève à côté de la C. G. T.

Ainsi l'ensemble de l'organisation syndicale patronale assure tout à la fois la division du travail, la liaison dans l'action et l'unité de vues. Le particularisme est devenu chose rare chez les capitalistes, depuis que les patrons ont constaté la valeur professionnelle, économique et sociale de l'activité syndicale.

A. KER.

LES CLASSES MOYENNES ET LE COMMUNISME

La désorganisation rapide des Etats capitalistes, la lutte de plus en plus violente entre les classes extrêmes : prolétariat et grand capitalisme, la survivance dans ce pays de classes moyennes numériquement importantes, permettent de penser que la prise du pouvoir politique par le prolétariat aura lieu alors que ces classes moyennes, loin d'avoir disparu, seront encore nombreuses.

Le Parti Communiste doit envisager toute la réalité. Dans la préparation et dans l'organisation de la lutte révolutionnaire, comme dans l'organisation économique du mode de production communiste, il faut définir clairement sa politique vis-à-vis des classes moyennes.

C'est une vue profondément juste de Lénine que tout parti politique solide est l'expression politique, l'état-major d'une classe sociale durable.

Avant la guerre, la concentration capitaliste décrite par Karl Marx s'opérait, mais avec une certaine lenteur et pour ainsi dire insensiblement. Les classes moyennes avaient encore du temps devant elles. Elles trouvaient leur expression politique dans le parti radical et radical-socialiste.

Pendant la guerre, à la faveur des facilités d'ac-

centration capitaliste s'est opérée. Les classes moyennes ont ramassé les miettes des profits scandaleux réalisés par les grands capitalistes. Elles ont eu l'illusion d'entrer dans une période d'enrichissement et de prospérité indéfinie.

Après la guerre, l'ivresse passagère s'est dissipée. Les profits des grands capitalistes ont été ramenés à un taux moins extravagant. Il n'y a plus pour les classes moyennes de miettes à ramasser.

La vie chère, en resserrant autour de chaque famille ouvrière le blocus affameur de la misère, a déterminé une crise mondiale de sous-consommation. Les marchandises se sont accumulées dans les magasins des petits et des moyens commerçants, dans les usines des petits et des moyens industriels. Ceux-ci, n'ayant plus de crédits suffisants en banque, sont entrés dans une période de gêne. Et c'est souvent la ruine et la faillite.

Par les maisons à succursales multiples, par les livraisons en province, la concurrence du grand capitalisme se fait de plus en plus implacable envers les classes moyennes.

Ou bien, en fixant les prix d'achat, les prix de vente et les salaires le grand capitalisme s'intègre les petites et les moyennes entreprises tout en les

laissant dans une autonomie apparente faite d'insécurité ; ou bien, brutalement, il les ruine et s'approprie à bon compte leurs moyens de production.

Ainsi s'opère, après la guerre, sur un rythme accéléré, la concentration capitaliste par la dépossession des classes moyennes rejetées vers le prolétariat.

Quelques-uns s'enrichissent, montent vers le grand capitalisme ; la plupart vont vers la gêne et la faillite. Les classes moyennes sont devenues instables. Et elles ont obscurément conscience de leur instabilité. Elles sentent qu'elles n'ont plus l'avenir illimité devant elles.

Comme classes, elles sont, par suite, incapables d'avoir de vastes vues d'avenir. C'est ce qui explique leur impuissance politique comme classes, c'est ce qui explique la décomposition et l'effondrement de leur parti de classe : le parti radical et radical-socialiste.

Historiquement, dans la période que nous traversons, les classes moyennes sont destinées à être ballotées entre les partis extrêmes. Au hasard des événements, elles feront partie des combinaisons électorales les plus passagères et les plus douteuses, combinaisons qui seront en réalité élaborées par le grand capitalisme pour prolonger sa domination.

Sur ces classes moyennes, troublées d'incertitude, politiquement désarmées, le Parti Communiste peut agir efficacement en vue de ses fins propres.

Combinaisons électorales ? Non. Le Parti doit s'en garder comme du feu. Il est le guide de la classe ouvrière dans la transformation révolutionnaire de la société. Il est certain néanmoins que dans les luttes électorales, une partie des mécontentements des classes moyennes s'exprimera par des bulletins de vote communistes. Mais cela doit se faire sans appels électoraux du Parti Communiste aux classes moyennes, appels qui prendraient fatalement la forme de compromissions électorales.

Ce fait, qui se produira sans appels du Parti, aura pour effet d'accroître l'instabilité politique du régime à la suite de consultations électorales faussées par tous les mécontentements qui cherchent, sans la trouver, leur expression doctrinale et politique.

C'est en dehors de toute action et de toute compromission électorale que le Parti Communiste doit agir sur la classe moyenne.

Il doit faire une critique, du point de vue des classes moyennes elles-mêmes, du grand capitalisme et des remèdes réformistes. Cette critique ne doit pas rester dans le général, elle doit s'exercer à l'occasion de faits économiques actuels. Par le meeting, par la brochure, par le journal, par la propagande personnelle, les communistes ou les organisations communistes doivent maintenir le contact avec les classes moyennes et avec les hommes de ces classes les plus intelligents et les plus influents dans leur milieu, et qui n'ont pas contre le communisme une attitude d'hostilité systématique.

Le Parti doit aussi proclamer qu'après la prise du pouvoir, il lui faudra intégrer les classes moyennes dans l'ordre de la production communiste.

Mais il doit montrer que, pour ceux qui se rallieront loyalement au régime, cette intégration se fera sans brutalité. Le Parti Communiste saura utiliser les facultés d'administration et de gestion des hommes des classes moyennes. Sans doute, le Parti Communiste aura l'air de ravir à ces hommes leur dérisoire propriété. En réalité, il les arrachera à l'insécurité, à la faillite et à la ruine qui seront leur lot dans le capitalisme aggravé de demain.

L'objectif n'est pas d'amener, en tant que classes, les classes moyennes au communisme. L'objectif est d'obtenir la neutralité aussi bienveillante que possible de la plus grande partie possible de ces classes.

Par une politique intelligente, le Parti peut atteindre cet objectif.

Mais il faut se garder soigneusement d'admettre, à la faveur de mécontentements sans doctrine, les hommes des classes moyennes dans l'intérieur du Parti. Ces hommes y apporteraient toute leur confusion d'esprit, toutes leurs hésitations, toutes leurs timidités, et nous permettrions ainsi la réintroduction, dans le Parti, du réformisme que nous avons entendu chasser définitivement à Tours.

Notre Parti, expression la plus claire de la conscience de classe des travailleurs, doit être formé surtout de travailleurs. Mais il ne doit pas être un parti ouvriériste. C'est une erreur que Marx a rudement combattue autrefois.

Dans les classes moyennes, il y a, et il y aura des hommes qui comprendront que les sociétés ne peuvent se sauver et marcher vers plus de civilisation que par le communisme. Ceux-là peuvent et doivent entrer dans le Parti. Ils y seront d'ailleurs peu nombreux.

Quand il s'agit de réaliser l'œuvre formidable de la reconstruction communiste du monde, nous ne demandons pas aux hommes d'où ils viennent, mais où ils vont. S'ils vont vers la Révolution communiste, d'une intelligence claire, d'un cœur ardent et d'une volonté ferme, qu'ils soient les bienvenus parmi nous.

Albert TREINT.

VIENT DE PARAÎTRE :

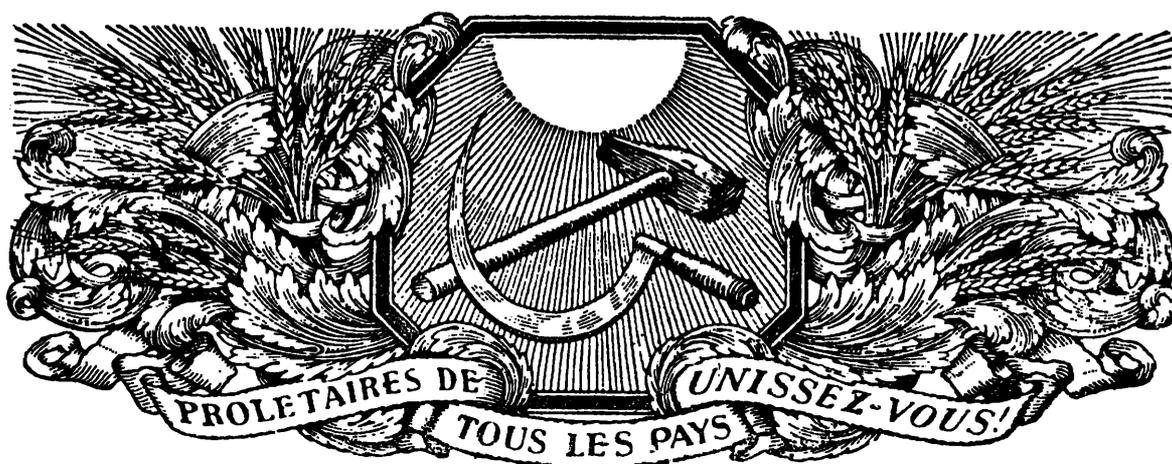
N. LENINE

LE RÔLE DE LA JEUNESSE COMMUNISTE

Une brochure 0 40

Réduction de 25 % aux groupes.

Envoyer lettres et mandats à RENÉ REY-NAUD, 123, rue Montmartre, Paris (2^e).



Avant le Troisième Congrès de l'Internationale Communiste

A l'heure où nous paraissions, le 3^e Congrès International Communiste tient ses assises. Nous reproduisons ci-dessous un article de Stiecklov, extrait du numéro 4 de Moscou, organe dont nos camarades russes assurent la parution pendant toute la durée du Congrès.

Lorsque nous considérons les succès du mouvement communiste pendant l'année écoulée, nous sommes en droit de nous glorifier des résultats. Au 2^e Congrès de l'Internationale, les seuls grands partis communistes qui étaient représentés étaient le Parti Russe et le Parti Italien. Encore ce dernier était-il quelque peu douteux dans son communisme, ce qu'il ne tarda d'ailleurs pas à montrer à son Congrès de Livourne, où sa majorité refusa d'accepter les conditions posées par la 3^e Internationale et ainsi se sépara en fait du communisme. Il est permis de dire qu'au 2^e Congrès il n'y avait en somme qu'un seul grand parti communiste.

Une année s'est écoulée. En dépit des prophéties de nos adversaires, qui prédisaient que nous perdriions nos derniers partisans, l'armée internationale du communisme n'a fait que croître en tous sens, en largeur et en profondeur. Les capitalistes de tous les pays, les social-traitres de la 2^e Internationale, les centristes eux-mêmes, ont eu beau se coaliser contre le communisme, ils n'ont pas réussi à arrêter le progrès irrésistible des partis prolétariens. Les opportunistes du centre nous ont dérobé certains mots et s'en servent pour entraver notre travail et pour organiser sur les ordres de la bourgeoisie internationale leur internationale à eux,

l'Internationale deux-et-demie de Vienne. Ils espèrent ainsi empêcher les masses ouvrières mécontentes, déjà déçues par leur 2^e Internationale de se mettre sous les drapeaux de la 3^e. Mais tout a été vain : ruses, menaces, calomnies et violences.

Au 3^e Congrès de l'Internationale Communiste seront représentés bien d'autres grands partis. Dans tous les grands Etats capitalistes il existe aujourd'hui des partis communistes. En France, les trois quarts de l'ancien parti socialiste ont adhéré du premier coup au communisme pour former un parti de plus de 120.000 membres, ce qui à l'échelle française représente un chiffre important. Dans ses campagnes politiques, surtout celles de ces derniers mois ce parti a déjà conquis l'allure communiste et peut aborder le Congrès la tête haute.

En Allemagne la moitié du parti Indépendant s'est fondue avec les spartakistes pour former un Parti Communiste Unifié. L'échec du dernier mouvement n'a eu aucune conséquence pour la solidité du parti. Seuls ont été ébranlés quelques chefs. Les masses se sont groupées plus étroitement autour de leur drapeau et sont prêtes à de nouveaux combats.

En Angleterre nous avons pour la première fois un parti communiste assez important. En très peu de temps il a réussi à grouper 25.000 membres environ, rattrapant presque la plus ancienne organisation socialiste anglaise, le parti ouvrier indépendant. Nous reconnaissons que le chiffre est faible, mais jamais encore le prolétariat anglais n'avait fourni un terrain aussi favorable à la propagande communiste. Les masses se pénètrent d'esprit révolutionnaire et entrent en lutte ouverte avec

le capital en dépit de leurs chefs et par-dessus eux.

En Italie les éléments communistes se sont séparés du Parti socialiste pour faire un parti communiste à part. Si les communistes sont encore en minorité, la chose nous trouble peu, car nous savons bien que l'écrasante majorité des ouvriers demeurée dans l'ancien parti est aussi pour nous, et c'est pourquoi Serrati se cramponne tant à la 3^e Internationale. Le jour où il rompra définitivement avec nous, ce qui se produira si le Comité Central refuse catégoriquement de rompre avec l'opportunisme, alors, nous en sommes convaincus, la majorité de l'héroïque avant-garde du prolétariat italien trouvera sa place dans le parti communiste. Quelques centristes sont obligés de se déguiser aux couleurs soviétistes. Ils ont été contraints d'accepter comme les communistes notre emblème des Soviets. Mais à la faucille et au marteau ils ont ajouté le livre, ce qui plonge en extase Jean Longuet. Ce n'est là qu'un enfantillage, si les Serratistes ont voulu en faire une manifestation et donner à entendre que les grossiers communistes ignorent la science. Mais la question est de savoir quel est le livre qu'ils ont ajouté. Si c'est Marx, nous n'avons rien à objecter. Si au contraire c'est Bernstein — la chose est plus vraisemblable, — nous ne la tolérerons pas.

Il s'est formé en outre plusieurs partis communistes, dans d'autres pays, Suisse, Espagne, Roumanie, Tchéco-Slovaquie, etc... Un parti remarquable est celui de Tchéco-Slovaquie tant par son nombre que par la situation géographique du pays au centre de l'Europe. Par sa force ce parti peut rivaliser avec n'importe quel parti d'un grand Etat, et relativement il est peut-être le plus puissant du monde.

Dans certains pays, la Suède et la Norvège par exemple, les partis socialistes se sont débarrassés des éléments hésitants. Ils sont ainsi devenus plus homogènes, c'est-à-dire plus aptes à la vraie politique communiste et aux actes dignes de ce nom. En Bulgarie et en Serbie le parti communiste s'est fortifié en englobant les éléments ouvriers demeurés jusque-là à l'écart. En un mot sur tout l'ancien continent les progrès du communisme sautent aux yeux.

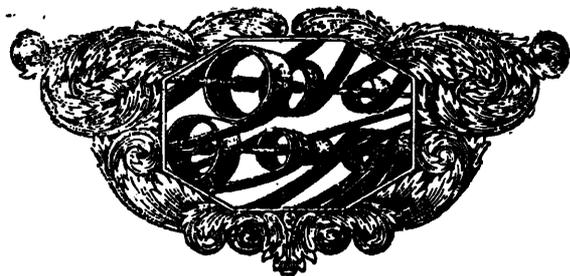
Mais plus important peut être est le fait que le communisme séduit aujourd'hui les nations opprimées d'Orient. Sauf en Turquie et en Perse, nous n'y trouvons pas sans doute de partis communistes mais partout nous remarquons des groupements, des organisations communistes, nous découvrons les premiers fils de la trame qui s'annonce de dimensions colossales. Sous l'influence de la propagande communiste, pour la première fois dans l'histoire, les régions mystérieuses de l'Orient et les peuples dits « de couleur » sont entraînés dans la sphère active de l'histoire et participent à la lutte universelle du travail contre le capital. Si nous examinons la liste des or-

ganisations indiquées à participer au 3^e Congrès, nous voyons briller les noms de pays et de colonies exotiques : Japon, Azerbeïdjan, Arménie, Cuba, Java, Amérique Centrale, Afrique du Sud, Boukhara, Indes, Chine, Corée.

Les héros obtus de la 2^e Internationale et de l'Internationale deux-et-demie se moquent avec hauteur de cette procession des peuples opprimés d'Orient. Mais par là même ils se délivrent un certificat d'indigence morale. Ils se sont moqués également des bolcheviks de Russie, qui, soi-disant, n'étaient qu'une petite poignée d'hommes n'ayant aucune base dans les masses populaires. La marche des événements a montré leur myopie. Il en sera de même pour l'Orient. Les peuples d'Orient s'éveillent, tout le monde le voit, mais certains ne veulent pas comprendre que le communiste est l'unique force capable de mener une lutte méthodique, et par conséquent de diriger les masses de ces peuples en révolte contre le joug capitaliste. Nous ne serons nullement étonnés si, au prochain Congrès de l'Internationale, les communistes d'Orient nous amènent des millions de nouveaux partisans. Il est clair en tout cas pour nous, que sans une participation active des masses opprimées par l'impérialisme, l'humanité ne pourra pas s'affranchir de l'exploitation, et le prolétariat d'Europe et d'Amérique ne pourra pas porter le coup mortel à la classe ennemie.

Avec l'Internationale Communiste, le mouvement des masses travailleuses devient pour la première fois vraiment universel, embrassant toutes les parties du monde, tous les peuples et toutes les races. En un court laps de temps, en quelque trois ans d'existence, le communisme a fait des conquêtes colossales. L'Internationale a réussi déjà à grouper sous son drapeau des millions d'ouvriers et de paysans conscients, pénétrés d'une seule pensée et d'une seule volonté. Il suffit de savoir utiliser cette force qui grandit de jour en jour. Il suffit de lui donner une bonne méthode d'action et de lui indiquer la vraie route de la victoire. C'est là précisément la tâche du 3^e Congrès de l'Internationale Communiste. Nous ne doutons pas qu'elle soit exécutée.

G. STIEKLOV.



Le Rôle des Syndicats Russes

Résolutions adoptées au 4^e Congrès national des syndicats ouvriers de Russie

1. Le mouvement syndical international est entré, depuis le commencement de la guerre mondiale, dans une période de désorganisation et de décomposition morale. Les divers courants qui existaient avant la guerre dans le mouvement syndical (révolutionnaire et syndicaliste, social-démocrate et trade-unioniste) ont en somme disparu. Le mouvement dans tous les pays, à quelques exceptions près, a cessé d'être un mouvement de classe, étant devenu national-impérialiste.

2. La politique de guerre, politique opposée aux intérêts sociaux de la classe ouvrière faite par les syndicats des pays en guerre, a été la cause de la débâcle de tous les centres de liaison internationale d'avant-guerre, du Secrétariat International dirigé par Legien, aussi bien que de toutes les Fédérations internationales (ouvriers du textile, métallurgistes, etc.), qui se sont divisés, suivant les pays, en partisans de l'Entente et partisans des Empires Centraux.

3. Les misères causées par la guerre, les intérêts de classe se manifestant d'une manière plus aiguë, le manque d'un gagne-pain régulier et d'un lendemain assuré, l'accroissement du chômage et, enfin, la déception profonde causée par les résultats de la guerre, ont donné une forte impulsion à l'affluence des grandes masses dans les syndicats. La guerre a donné naissance à de nouvelles couches ouvrières, elle leur a inspiré de l'inquiétude, elle leur a fait comprendre l'insuffisance de leurs forces aussi longtemps qu'elles restent isolées, elle a forcé l'ouvrier le plus arriéré à réfléchir sur les causes et les conséquences de la catastrophe que vit l'humanité. C'est pourquoi dans les masses ouvrières de tous les pays divisées en sections nationales s'éveilla, avec une force d'autant plus grande qu'elle avait été opprimée durant les années de guerre, le sentiment de solidarité internationale, de même que la tendance à rétablir les liens internationaux, dont la nécessité est instinctivement ressentie par les ouvriers les moins conscients.

4. D'où la tendance des leaders discrédités du mouvement syndical, à prendre eux-mêmes l'initiative de la reconstruction de l'Internationale et à se mettre à la tête de ce mouvement pour le mieux décapiter. Après avoir tenté de fonder une Internationale Syndicale (Leeds 1916), les leaders du mouvement ouvrier des pays de l'Entente avaient abordé immédiatement, après la fin de la guerre, l'œuvre de la reprise des rapports internationaux par la participation aux travaux de certaines commissions concernant l'élaboration des articles supplémentaires au traité de Versailles. Ils ont ainsi pu consolider sur un plan international, le travail de trahison qu'ils avaient commencé au sein de leurs patries bourgeoises.

5. Le froissement de la « démocratie » dans la boucherie internationale fut manifesté par la création auprès de la Société des Nations du Bureau International du Travail, qui est la plus haute expression de la doctrine de la paix sociale et de la collaboration des classes. Ce Bureau, composé de six leaders ouvriers, six entrepreneurs et douze représentants des gouvernements bourgeois, a pour

but non seulement d'étudier la lutte sociale, mais encore de la canaliser dans une voie de développement pacifique et de solution à l'amiable des conflits entre le travail et le capital.

6. A Berne (février 1919) et à Amsterdam (juillet 1919) a été officiellement reconstruite l'Internationale Syndicale, qui continue, sur un plan international, de faire leur politique nationale. La nouvelle Internationale a inauguré son activité par la reconnaissance du Bureau International du Travail et la consécration de la collaboration de ses leaders avec l'impérialisme mondial. Son programme est celui de la paix sociale, de la collaboration des classes, de l'inoculation graduelle du socialisme, de la peur mortelle et de la haine profonde du mouvement révolutionnaire des masses.

7. Une pareille trahison des hommes, qui durant de longues années vendaient en gros et en détail les intérêts des ouvriers de tous les pays, était tout à fait naturelle et logique, mais elle était complètement contraire aux intérêts vitaux du prolétariat saigné à blanc. En effet, nous voyons que la création de ce supposé international de la bourgeoisie a fait croître et s'étendre la protestation contre cette ligne de conduite impérialiste.

8. Cette protestation, devenant de plus en plus aiguë à cause de la lutte sociale toujours croissante, n'avait pas au début de centre d'organisation internationale : c'est grâce à l'initiative du Conseil Central des Syndicats ouvriers de Russie qu'en juillet 1920 fut créé le Conseil International des Syndicats ouvriers. La création de ce centre du mouvement syndical révolutionnaire a été le point de départ d'une lutte acharnée au sein du mouvement syndical mondial, le mot d'ordre étant : Moscou ou Amsterdam.

La dissociation dans les vieilles organisations se produit avec d'autant plus de rapidité que la crise économique s'accroît, que le prolétariat perd tout espoir de développement pacifique.

9. Le fait même de la fondation de l'Internationale Syndicale Rouge a donné une grande impulsion à l'accroissement constant du nombre de partisans de l'Internationale Rouge dans tous les pays. Ce fait et la formation des groupements dans le mouvement syndical mondial d'une part, et d'autre part la décadence continuelle de l'Internationale d'Amsterdam, posent devant les syndicats révolutionnaires de tous les pays et surtout devant les syndicats russes, la question des méthodes ultérieures et des moyens d'union de leurs propres forces à employer pour l'attaque contre le capital international et les leaders jaunes qui se trouvent à la tête de la Fédération syndicale d'Amsterdam.

10. Les syndicats ouvriers révolutionnaires n'ont pas encore tous adhéré au Conseil International des Syndicats. En entre ceux qui y ont adhéré, il n'y a pas encore d'unité de tactique, condition indispensable du succès au cours de notre lutte. Parmi les adversaires d'Amsterdam et les partisans de Moscou, on peut trouver toutes les nuances de la pensée révolutionnaire : professionnels de gauche, hésitants, anarchistes purs hostiles à la lutte politique et à la dictature du pro-

létariat, communistes, basant leur activité sur les principes proclamés par la 3^e Internationale Communiste.

11. Une diversité pareille de courants de pensée, unis par la haine commune envers le capitalisme et ses hérauts, est tout à fait naturelle, les syndicats groupant les larges masses « sans parti ».

Mais cela ne dispense aucunement le centre dirigeant du mouvement syndical international en général et le mouvement syndical russe en particulier, du devoir d'élaborer une plateforme révolutionnaire, qui assurerait la possibilité de l'unité d'action et qui tracerait une ligne de développement au mouvement syndical international. Cela oblige les syndicats russes à soumettre à la discussion du Congrès International toutes les questions principale du mouvement syndical international, tout en défendant son point de vue révolutionnaire.

12. Les syndicats révolutionnaires russes étaient toujours hostiles à l'idée de la neutralité et de l'indépendance des syndicats par rapport au parti révolutionnaire du prolétariat. Et dans ce sens, ils ne faisaient que suivre les meilleures traditions du mouvement ouvrier international, car ils savaient fort bien que, sous le prétexte de neutralité et d'indépendance par rapport au socialisme révolutionnaire, se cachait l'idée purement bourgeoise et réformiste de la dissociation de la lutte politique et économique du prolétariat dans le but d'affaiblir et de démoraliser les masses ouvrières.

13. Le neutralisme et l'indépendance des syndicats par rapport au socialisme révolutionnaire étaient et restent encore des mots d'ordre de la partie la plus arriérée du mouvement syndical dans tous les pays. Dans tous les pays capitalistes, les leaders des syndicats se prononcent durant les dernières années pour la neutralité et l'indépendance des syndicats par rapport à l'Internationale Communiste avec d'autant plus de véhémence qu'ils se lient intimement avec la Société des Nations, qu'ils deviennent plus dépendants vis-à-vis de la bourgeoisie de leurs pays.

14. L'idée de l'indépendance du mouvement syndical du communisme doit donc être repoussée d'une manière décisive et catégorique.

Les syndicats russes doivent propager l'idée que les intérêts de la classe ouvrière et de la Révolution mondiale exige l'union de toutes les organisations révolutionnaires politiques, syndicales et coopératives en une seule Internationale, que la structure révolutionnaire autonome du Conseil International syndical, les conditions spéciales qui seront élaborées pour l'adhésion des syndicats au Conseil, vu les éléments « sans-parti » qui adhèrent à ceux-ci, ne veulent nullement dire que les deux Internationales forment des organisations séparées au point de vue idées et politique. L'Internationale Syndicale Rouge constitue une partie et un complément de l'Internationale Communiste, qui doit incarner toutes les formes et toutes les nuances du mouvement ouvrier révolutionnaire.

15. Si l'on n'exige pas des syndicats l'acceptation des 21 conditions élaborées par le deuxième Congrès de l'Internationale Communiste, cela ne veut point dire que le Conseil International des Syndicats doit recevoir à l'avenir dans son sein toutes les organisations sans aucune condition. Reconnaissance et réalisation de la lutte de classes révolutionnaire, reconnaissance de la dictature du prolétariat, direction générale idéologique de l'Internationale Communiste et rupture avec l'Internationale d'Amsterdam, voilà les conditions qui

doivent être obligatoires pour l'entrée dans le Conseil International des Syndicats.

16. Outre ces conditions, il est nécessaire d'exiger que toutes les organisations adhérant au Conseil doivent, dans chaque pays, créer un bloc, un front unique uni pour des actions communes défensives et offensives contre la bourgeoisie. C'est là une condition absolument indispensable, car autrement il pourrait arriver, comme cela a eu lieu en Allemagne au mois de mars dernier, que des organisations affiliées au Conseil International des Syndicats luttent à main armée contre la bourgeoisie, tandis que d'autres organisations (les syndicalistes) attaquent nos camarades par derrière.

17. Les rapports mutuels entre l'Internationale Communiste et le Conseil International des Syndicats doivent tendre à la création d'une seule Internationale. Ce but doit être nettement posé au Congrès International des Syndicats Ouvriers comme une perspective d'avenir du mouvement ouvrier mondial. Les mesures transitoires doivent être celles-ci : représentation mutuelle, discussion commune des questions fondamentales de la lutte sociale. Des liens organiques, de plus en plus étroits entre l'Internationale Communiste et le Conseil International des Syndicats aboutiront en fin de compte à la forme de l'organisation la plus rationnelle et la plus désirable, c'est-à-dire à une seule Internationale Communiste révolutionnaire.

18. Croyant ainsi que du point de vue de l'économie des forces, la forme la plus rationnelle de l'union de toutes les énergies révolutionnaires est la création d'une Internationale Communiste unique, au sein de laquelle les syndicats constitueront une section autonome, le 4^e Congrès des Syndicats russes charge les délégués de la C. G. T. de Russie au Congrès International des Syndicats Rouges de prendre en considération l'état du mouvement syndical des autres pays, sa grande diversité et de se soumettre, comme cela sied à un détachement discipliné de l'armée révolutionnaire, à la décision prise dans cette question par la majorité du Congrès.

19. L'activité des syndicats russes au point de vue de l'influence sur le mouvement syndical international et de leur influence morale sur la différenciation au sein des vieilles organisations, fut insuffisante. Si la C. G. T. de Russie a été obligée de mener et a mené son travail par l'intermédiaire du Conseil International dont elle faisait partie, les Comités Centraux des Syndicats d'industrie auraient dû faire un travail encore plus grand, ayant trait au groupement des syndicats révolutionnaires de tous les pays. Ce travail doit devenir le point essentiel de l'activité des Comités Centraux. Il est nécessaire d'envoyer plus souvent des représentants des Comités Centraux en Europe occidentale, de convoquer le plus souvent possible des conférences d'industrie et de métier, de participer à tous les Congrès et conférences convoqués par les vieux secrétariats. Les Comités Centraux ne doivent avoir recours à la création des Syndicats Rouges d'industrie et de métier qu'après avoir épuisé toutes les mesures capables d'influencer les syndiqués, les organisations respectives locales et nationales des syndicats.

20. Considérant que la conquête des syndicats est la condition préalable de la révolution sociale, le mouvement syndical russe doit mener une lutte décisive contre le mot d'ordre : « Allons-nous-en », proclamé par des camarades bons révolutionnaires qui n'ont pas réfléchi aux conséquences de cette tactique : Un programme révolutionnaire ne

peut pas tenir lieu de masses syndiquées. Aussi le devoir du syndiqué révolutionnaire est-il non pas de quitter son syndicat, mais de lutter dans son sein pour le rendre révolutionnaire et mettre à jour la tactique et la politique traitées de leurs leaders.

21. La politique d'offensive que les leaders jaunes ont commencé à mener et qui se manifeste par l'exclusion des communistes et des groupements révolutionnaires du sein des syndicats, pose devant le Conseil des Syndicats un problème fort compliqué et sérieux : organiser la lutte contre cette tactique de provocation. Les Comités centraux russes doivent accomplir dans ce domaine un travail énorme, en se chargeant par l'intermédiaire des centres locaux et révolutionnaires des conférences des groupes exclus pour élaborer une ligne de conduite appropriée à chaque pays.

22. Les organisations locales exclues doivent surtout se garder de l'émiettement, elles doivent continuer leur travail, grouper et organiser les masses, en se considérant comme organisations locales compétentes du syndicat qui les ont exclues. L'exclusion d'un groupe quelconque d'ouvriers révolutionnaires et surtout de l'organisation non locale, doit servir de point de départ d'une campagne acharnée et impitoyable contre les coupables de la scission et devenir le pivot de notre lutte au sein des syndicats.

23. Le 4^e Congrès des Syndicats russes croit que

pour la convocation du Congrès international et de la formation de l'organe dirigeant du mouvement syndical international, il faut tendre aux principes de la représentation proportionnelle d'une part, et de l'unité des délégations locales d'autre part. Donner à chaque organisation, indépendamment du nombre de ses membres et de son importance, le droit au même nombre de voix, serait disperser les forces et agir au détriment des syndicats des pays qui, unis au point de vue politique, idées et organisation, se rallient à une même tactique.

24. Le Congrès des Syndicats russes charge la C. G. T. de Russie, tout en se rapprochant des éléments révolutionnaires du mouvement syndical de tous les pays, de défendre fermement et de propager des principes essentiels du mouvement syndical russe : liens étroits entre les syndicats et le Parti communiste, renversement violent du capitalisme, instauration de la dictature prolétarienne, liaison organique au point de vue politique et idéologique entre le mouvement syndical mondial et l'Internationale Communiste, attitude négative par rapport à la phraséologie révolutionnaire antiétatiste, dirigée contre la dictature du prolétariat, nécessité de mener une lutte constante contre toute sorte d'hésitation et de balancement, contre les tentatives de masquer les contradictions inconciliables entre l'aile droite et l'aile gauche du mouvement syndical international.

A. LOSOVSKY.

Les Statuts de la Fédération de la Seine

Projet du Comité de la 3^e Internationale

Nous publions ci-dessous le projet de statuts fédéraux élaboré par la C. E. du Comité de la 3^e Internationale. Les 22 premiers articles ont été ratifiés par la réunion plénière du 17 juin après adoption de quelques amendements.

La réunion plénière du 20 juin n'ayant pu terminer l'examen des articles suivants et tenant compte du peu de temps qui nous sépare du Congrès fédéral a décidé de faire confiance à la C. E. et d'autoriser la publication intégrale du projet.

Ce projet inspirera nos camarades de la Seine dans la discussion au sein de leur section respective et nos camarades de province lorsque la question des statuts fédéraux viendra à l'ordre du jour de leur groupement.

CHAPITRE PREMIER

Organisation Fédérale

Article premier. — La fédération de la Seine est constituée par l'ensemble des sections de ce département.

Art. 2. — Les sections groupent les communistes de l'arrondissement pour Paris, de la commune pour la banlieue.

Art. 3. — Les sections ont pour tâches princi-

pales : le recrutement, la propagande, l'éducation communiste de leurs adhérents et l'exécution des décisions d'action du parti et de la fédération.

Art. 4. — Les sections sont composées de camarades acceptant les principes, la tactique et les statuts du parti et de la fédération.

Art. 5. — Les sections peuvent former, pour des raisons territoriales, des groupes ou sous-sections, mais il ne saurait y avoir d'action publique de ces groupes ou sous-sections en dehors de la section qui est la cellule la plus simple du parti.

Art. 6. — Pour généraliser la propagande et intensifier l'action les sections peuvent se grouper en une union de sections dont la création doit être approuvée et les statuts particuliers ratifiés par la fédération. En aucun cas, l'union ne pourra se substituer à la fédération et se proposer d'autres objets que ceux pour lesquels elle aura été constituée.

Art. 7. — Les sections s'administrent elles-mêmes en se conformant aux statuts du parti et de la fédération.

Pour ce faire et pour remplir les tâches énumérées à l'article 3, elles se réunissent au moins deux fois par mois. L'une de ces réunions est obligatoirement une réunion éducative.

Elles nomment au moins annuellement :

1^o Une C. E. proportionnée à l'importance de leurs effectifs. Cette commission désigne son bureau qui doit être ratifié par la section.

La C. E. administre la section, veille à l'exécution de ses décisions et dirige ses travaux.

2^o Une commission de contrôle chargée de véri-

fler la bonne gestion administrative et financière de la C. E. ;

3° Les délégués au Conseil fédéral, chargés de soutenir, à la fédération les décisions de la section ;

4° Eventuellement ses délégués au groupe communiste municipal.

Et tout temps la section peut modifier et sa C. E. et sa commission de contrôle et ses délégations diverses.

Pour toutes les assemblées délibérantes (Congrès et Conseils fédéraux) chaque section désigne ses délégués selon la règle de la R. P. après un débat et un vote permettant à chaque adhérent d'exprimer son opinion et de manifester sa volonté en toute indépendance.

Art. 8. — Les sections ne peuvent introduire dans leur règlement intérieur de dispositions contraires au règlement de la fédération et aux statuts du parti.

CHAPITRE II

Adhésions. — Radiations

Art. 9. — Les adhésions individuelles sont reçues par les sections. Les sections devront, en cas de demande de transfert faite par un camarade, aviser la section que ce camarade vient de quitter.

Art. 10. — La constitution de nouvelles sections est reçue par la C. E. de la fédération et soumise à la ratification du Conseil fédéral.

Art. 11. — Pour adhérer au parti le postulant doit adresser au secrétaire de la section, à laquelle il veut adhérer une demande écrite signée de lui et, autant que possible, appuyée par deux membres du parti.

Les parrains sont responsables devant la section des renseignements fournis sur le postulant lors de sa demande d'adhésion.

La section statue sur l'adhésion après s'être entourée de toutes les garanties nécessaires.

En cas de contestations le conseil fédéral décide.

Art. 12. — La section doit exiger de tous ses adhérents qu'ils fassent partie du syndicat ouvrier de leur profession s'ils sont syndiqués, elle leur fait un devoir d'appartenir à la coopérative de leur localité et de faire dans ces milieux une action en accord avec la conscience et les principes du communisme. (Art. 6 des statuts du parti.)

Elle fait aussi un devoir à ses adhérents n'ayant pas 21 ans révolus d'appartenir aux Jeunesses communistes.

Art. 13. — Tout membre du parti est tenu d'assister régulièrement aux réunions de sa section et de participer à ses travaux.

La section reste juge des motifs invoqués pour se soustraire à ces obligations.

Art. 14. — L'adhérent qui, sans excuse valable aura manqué trois mois consécutifs aux réunions de sa section sera avisé par le secrétaire de son exclusion à la séance qui suivra immédiatement la réception de l'avis.

La même procédure est applicable à l'égard des membres dont la fréquentation serait jugée trop irrégulière.

CHAPITRE III

Cotisations

Art. 15. — Tout membre de la fédération doit posséder la carte annuelle du parti portant les cachets du parti, de la fédération et de la section. Il doit acquitter sa cotisation mensuelle repré-

sentée par un timbre mobile qui doit être apposé sur sa carte.

Après un retard de deux mois le trésorier de la section invite l'intéressé à se mettre à jour dans le courant du troisième mois.

Ce délai passé, sauf pour les cas de force majeure appréciés par la C. E. de la section, le non-paiement entraîne pour l'adhérent l'application de la procédure d'exclusion prévue à l'article 14.

Art. 16. — Les cartes annuelles et les timbres sont délivrés aux trésoriers de sections par le trésorier fédéral au prix payé par la Fédération majoré selon les décisions des Congrès ou Conseils fédéraux.

Art. 17. — Les sections ont toute latitude pour majorer le prix du timbre mensuel.

Art. 18. — Les députés de la Seine, les conseillers municipaux de Paris et les conseillers généraux de la banlieue verseront au trésorier fédéral une cotisation mensuelle de 150 francs pour les députés de la Seine (Art. 38 des Statuts du Parti), 250 francs pour les conseillers municipaux de Paris et de 50 francs pour les conseillers généraux de la banlieue.

Les députés de la Seine verseront à la fédération une cotisation supplémentaire de 100 francs par mois.

En cas de non-paiement la même procédure d'exclusion que pour les adhérents sera appliqué aux élus. (Voir art. 15.)

CHAPITRE IV

Congrès Fédéral

Art. 19. — La fédération est dirigée par le Congrès fédéral dans les limites des décisions des Congrès internationaux et nationaux et des statuts du parti.

Art. 20. — Chaque section est représentée au Congrès fédéral proportionnellement au nombre de ses cotisants à raison de un délégué par cent membres et fraction égale ou supérieure à cinquante.

Les sections ayant moins de 50 membres ont un délégué de droit.

Ne peuvent être délégués au Congrès fédéral que les adhérents ayant au moins une année de parti.

Les sections votent au Congrès avec le nombre de leurs cotisants.

Art. 21. — La Fédération tient annuellement deux Congrès ordinaires : le premier en vue du Congrès national, le deuxième après ce Congrès.

Un ou plusieurs Congrès extraordinaires peuvent être convoqués par décision du Conseil fédéral ou à la demande du tiers des sections de la fédération.

Les membres de la C. E. sont de droit délégués au Congrès avec voix consultative.

Art. 22. — Le premier Congrès a pour objet :

1° La discussion de l'ordre du jour du Congrès national ;

2° La nomination des délégués à ce Congrès.

Il comporte deux sessions :

La première pour : 1° Le dépôt des résolutions émanant des sections de la fédération ; 2° la discussion générale ; 3° la désignation de la commission chargée d'élaborer les résolutions finales et de dresser une liste commune de candidats à la délégation au Congrès national.

La deuxième qui a lieu quinze jours après pour : se prononcer sur les résolutions et nommer la délégation au Congrès national. Cette nomination a

lieu au scrutin de liste et à la majorité relative, si la Commission des résolutions a pu aboutir ; au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle dans le cas contraire. Sont seuls délégués au Congrès national les délégués du Congrès fédéral.

Le second Congrès a pour but :

1° De discuter les rapports fédéraux (secrétariat, trésorerie, contrôle), les rapports des élus législatifs, des conseillers municipaux de Paris, des conseillers généraux et d'arrondissement de la Seine, de l'Union des conseillers municipaux communistes de la banlieue ;

2° D'entendre le compte rendu du Congrès national et d'examiner les mesures propres à assurer l'application de ses décisions ;

3° D'élire :

a) La Commission Exécutive de la Fédération. Cette élection a lieu au scrutin de liste et à la majorité relative, s'il n'y a qu'une seule liste ; au scrutin de liste et à la majorité absolue s'il y en a plusieurs.

b) La Commission de contrôle. Cette élection a lieu au scrutin de liste et à la majorité relative, s'il n'y a qu'une seule liste ; au scrutin de liste avec représentation proportionnelle s'il y en a plusieurs.

La ou les listes des candidats à ces deux commissions est ou sont présentées par la Commission de résolution désignée au début du Congrès ou par les sections.

CHAPITRE V

Conseil Fédéral

Art. 23. — Dans l'intervalle des Congrès, l'administration de la Fédération est confiée au Conseil fédéral.

Art. 24. — Le Conseil fédéral est constitué par les délégués de sections.

Art. 25. — La représentation des sections au Conseil fédéral est calculée sur le nombre de leurs membres cotisants, à raison de 1 délégué par 150 membres ou fraction égale ou supérieure à 75. Les sections ayant moins de 75 membres ont un délégué de droit.

Le Conseil fédéral entend et discute les comptes rendus mensuels de la Commission Exécutive et de la Commission de Contrôle. En cas de désaccord entre la C. E. et lui, il a la faculté de convoquer un Congrès fédéral extraordinaire, dont il fixe la date et l'ordre du jour, pour trancher le différend et, éventuellement, élire une nouvelle Commission Exécutive.

Le Conseil fédéral se réunit extraordinairement chaque fois que la Commission Exécutive le juge nécessaire ou que la demande en est faite par 10 sections.

Art. 26. — Le Conseil fédéral élit chaque année, au cours de sa réunion qui suit immédiatement le second Congrès fédéral ordinaire, les délégués titulaires et suppléants au Conseil national.

Il peut y avoir plusieurs listes de candidats, composées de camarades ayant au moins trois ans de Parti et présentées par les sections.

Les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité relative, s'il n'y a qu'une seule liste ; au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, s'il y en a plusieurs.

CHAPITRE VI

Commission Exécutive

Art. 27. — La Commission Exécutive est composée de 24 membres, désignés indistinctement par

mi les membres de la Fédération ayant au moins trois ans de Parti.

Les élus peuvent en faire partie sans toutefois que leur nombre puisse être supérieur à 5.

Elle est élue par le Congrès fédéral, dans les formes prévues à l'article 22, chapitre IV.

Art. 28. — La C. E. se réunit ordinairement toutes les semaines et extraordinairement, chaque fois que le secrétaire le juge nécessaire.

Dans l'intervalle des Conseils fédéraux, elle résout, avec pleins pouvoirs, toutes les questions d'administration, d'organisation et de propagande. Elle exécute les décisions d'action du Parti.

Art. 29. — La C. E. rend compte de ses travaux au Conseil fédéral et au Congrès. Elle est révocable par ce dernier, dans les formes prévues à l'art. 25, chapitre V.

Elle peut se subdiviser en sous-commissions pour l'examen des questions qui lui sont soumises, mais elle ne prend de décisions qu'en réunion plénière.

Art. 30. — Les membres de la C. E. sont tenus d'assister à ses réunions et de participer à ses travaux.

Tout membre de la C. E. peut être suspendu de ses fonctions sur la proposition de la C. E. et après décision du Conseil fédéral.

Art. 31. — La C. E. choisit elle-même son bureau, composé comme suit :

1° Un secrétaire et un trésorier permanents, appointés ;

2° Un secrétaire et un trésorier suppléants, appelés à remplacer provisoirement les titulaires de ces fonctions en cas d'empêchement de ceux-ci, pour une cause quelconque ;

3° Un archiviste.

En tout temps, la C. E. peut modifier son bureau.

CHAPITRE VII

Commission de Contrôle

Art. 32. — La Commission de contrôle des finances et des comptes est composée de sept membres ayant au moins trois ans de Parti et élus en dehors des membres de la C. E. par le Congrès fédéral, dans les formes indiquées à l'article 22, chapitre IV. Elle se fait représenter au Congrès fédéral avec voix consultative.

Elle est chargée de veiller à la régularité des opérations financières des services centraux de la Fédération.

Elle présente mensuellement un rapport au Conseil fédéral et annuellement au Congrès fédéral. Ce dernier rapport, imprimé, est envoyé aux sections un mois au moins avant sa discussion.

CHAPITRE VIII

Propagande

Art. 33. — Les sections, la C. E. et le Conseil fédéral ne peuvent organiser de conférences, réunions ou fêtes publiques à caractère politique avec le concours d'orateurs étrangers au Parti sans qu'un membre du Parti au moins soit désigné pour prendre la parole.

Les orateurs et propagandistes du Parti ne peuvent prêter leur concours à une conférence, réunion ou fête publique, organisée en dehors du Parti, sans l'assentiment préalable des groupements locaux et au besoin de la Fédération et, s'il y a lieu, du Comité directeur (art. 17 des statuts du Parti).

Art. 34. — L'organisation de la propagande est l'objet d'un règlement spécial élaboré par le Conseil fédéral et toujours modifiable par lui.

CHAPITRE IX

Groupe Communiste des Blus

Art. 35. — Un groupe communiste, distinct de toutes les autres fractions politiques, doit être constitué dans chaque corps élu du département où le Parti est représenté.

Art. 36. — Les membres de ces groupes se conforment à la discipline, au règlement et à la tactique du Parti et de la Fédération.

Art. 37. — Le Groupe communiste au Conseil général est exclusivement composé de conseillers généraux de la banlieue et des conseillers municipaux de Paris, membres du Parti. Son travail et son action sont soumis au contrôle incessant de la Fédération. Dans ce but, une délégation permanente, nommée par la C. E. et comprenant des membres non élus, doit assister à ses séances.

Le secrétaire du Groupe communiste au Conseil général doit, en temps utile, porter à la connaissance du secrétaire de la Fédération, toutes les questions engageant la politique du Parti sur lesquelles le groupe doit se prononcer. La Commission Exécutive les étudie avec le groupe. En cas de désaccord, le Comité directeur du Parti décide.

Le Groupe communiste au Conseil général présente chaque trimestre, au Conseil fédéral, et chaque année, au deuxième Congrès fédéral ordinaire, un rapport sur son action au Conseil général de la Seine et au Conseil municipal de Paris.

Art. 38. — Les Groupes communistes municipaux de la banlieue sont sous le contrôle de la section communale de la Fédération et du Comité Directeur.

Il sont tenus de fournir annuellement, au second Congrès ordinaire, par l'organe de leur Union, un rapport sur leur action administrative et politique.

Art. 39. — Pour les élections législatives, cantonales ou municipales, les candidats sont désignés par l'assemblée plénière des adhérents de la section ou des Unions de sections de la circonscription électorale.

La validité des candidatures est examinée par la C. E. pour les élections cantonales ou municipales et par le C. D. pour les élections législatives. La C. E. et le C. D. peuvent procéder à des radiations motivées, mais seules les sections ou Unions de sections désigneront les remplaçants.

Pour les élections sénatoriales, les candidats sont choisis par le Conseil fédéral, avec l'approbation du C. D.

Art. 40. — Les candidats aux élections législatives, aux élections cantonales de banlieue ou municipales de Paris, doivent être membres du Parti depuis trois ans au moins.

Les candidats aux élections municipales de la banlieue doivent être membres du Parti depuis six mois au moins, sauf en cas d'impossibilité absolue appréciée par la C. E.

Art. 41. — L'élu qui, pour une cause quelconque, quitte le Parti ou en est exclu, doit se démettre de son mandat.

Art. 42. — En cas de ballottage, le Comité Directeur, pour les élections législatives, la Commission Exécutive de la Fédération, pour les élections cantonales ou municipales, déterminent, après avis des sections intéressées, l'attitude à observer par les candidats.

CHAPITRE X

Contrôle et Arbitrage

Art. 43. — Le contrôle et l'arbitrage sont exercés conformément aux dispositions des articles 41, 42 et 46 des statuts du Parti.

CHAPITRE XI

Modifications des Statuts

Art. 44. — Les présents statuts ne peuvent être révisés que par le Congrès fédéral, après que les modifications proposées auront été soumises à l'examen des sections.

CHAPITRE XII

Règlement intérieur

Art. 45. — Un règlement intérieur de la Fédération est annexé aux présents statuts pour fixer certaines obligations administratives des sections vis-à-vis du secrétariat. Les articles de ce règlement intérieur pourront être modifiés par le Conseil fédéral.

Bulletin Communiste

Organe du Comité de la 3^e Internationale
PARAISSANT LE JEUDI

Le Numéro : 50 centimes

ABONNEMENTS :

	France	Etranger
3 mois	7 »	8 »
6 mois	14 »	16 »
12 mois	28 »	32 »

Adresser tout ce qui concerne l'Administration à
René REYNAUD, 123, rue Montmartre, PARIS

TERRORISME ET COMMUNISME

par L. Trotsky

Un fort volume, in-16..... 7 fr.
Franco 7 fr. 50

Adresser les commandes accompagnées du montant à René Reynaud, 123, rue Montmartre, Paris.

Le Gérant : R. APERCE.



Travail exécuté
par des ouvriers payés
au tarif syndical

Imprimerie Française (Maison J. DANGON)
123, rue Montmartre, Paris (2^e).
Georges DANGON, imprimeur